

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2019**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, J. VILLALON, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, B. VIOLETTE.

Absents excusés :

P. BOULET, E. MIGNON, C. MONIS-ARRAIOL, E. WERFELI

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité après avoir effectué les modifications suivantes :

- 5) Autorisation à Monsieur Le Maire à signer une promesse de vente pour la parcelle cadastrée CN°78 :

après « Le Conseil Municipal, », ajouter « à l'unanimité ».

- 8) Autorisation à Monsieur le Maire à signer une convention de participation pour la ZAC de Brionne :

après « Le Conseil Municipal, », ajouter « à l'unanimité ».

- ajouter dans les questions diverses : « Demande d'un élu de la construction d'une aire de jeux sur les nouveaux projets immobiliers de la commune. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours,

PREND ACTE DE LA DESIGNATION de Monsieur Maurice BOULAY, coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental d'un montant de 24 518,02 € suite aux inondations de juin 2018,

DECIDE de l'acquisition de 2 parcelles appartenant aux Consorts GENEST,

DECIDE de fixer les tarifs de la cantine, la garderie, l'étude et les nouvelles activités périscolaires pour l'année 2019/2020,

DECIDE de se retirer du groupement de commandes de la Communauté de Commune du Pays de Limours (C.C.P.L) pour la restauration collective.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 50.

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD

